

Haut-lieu du calvinisme genevois

Le temple de Saint-Jean, entre protection et perspectives

Premier sanctuaire construit par l'Eglise nationale protestante de Genève à la suite de la séparation entre l'Eglise et l'Etat en 1907, le temple de Saint-Jean a été inscrit à l'Inventaire cantonal des bâtiments historiques (art. 7 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites).

e temple de Saint-Jean, sis au numéro 24 de la rue de Saint-Jean (Petit-Saconnex), est l'un des rares lieux de culte construits dans les années 1930 à Genève et se distingue par sa plastique épurée et sa volumétrie monumentale. Il présente des qualités architecturales, stylistiques et décoratives dignes d'être protégées.

L'inscription à l'Inventaire s'accompagne d'un projet de restauration et d'aménagement du bâtiment porté par l'Eglise protestante de Genève (EPG) (qui a perdu entre-temps son qualificatif de «national») en vue d'y accueillir l'Eglise des enfants, espace intergénérationnel dédié au développement spirituel des enfants et de leurs familles. Le chantier débutera dès 2025, à condition d'avoir pu réunir le financement nécessaire. Certaines pièces du mobilier d'origine seront conservées dans le cadre des transformations prévues.

Le département du territoire et l'EPG se félicitent de cette inscription, qui assure la conservation du lieu de culte, tout en



Le temple de Saint-Jean a été construit entre 1931 et 1933 par les architectes associés Jean-Louis Cayla et Henri Gampert.

permettant son aménagement au service de la mission de l'Eglise, notamment de la spiritualité des plus jeunes.

Un témoin de l'histoire genevoise

Le temple de Saint-Jean a été construit entre 1931 et 1933 par les architectes associés Jean-Louis Cayla et Henri Gampert. Son implantation, en retrait et bordée d'un jardin, ouvre une parenthèse visuelle et spatiale dans la trame serrée du quartier, constituée principalement d'immeubles.

Le bâtiment se distingue par un portique monumental, parallélépipède rectangle de grande hauteur, percé de trois arcades cintrées et décoré du monogramme du Christ en lettres grecques dorées - $IH\Sigma$ entouré de flammes. A l'arrière, le volume du corps principal abrite le lieu de culte et les locaux annexes, auxquels s'adjoint, au sud-est, le campanile. La nef présente un espace sobrement composé et décoré: un

chœur surmonté d'un arc en plein cintre où se place une grande croix en pâte de verre dorée, une chaire disposée sur le côté et une tribune qui lui fait face. Les baies sont ornées de vitraux signés par l'artiste Eric Hermès et réalisés par le maître-verrier Charles Wasem. Les sept reliefs qui parent la tribune ont également été conçus par Hermès.

Réalisé en collaboration avec la paroisse et le pasteur Ernest Christen, qui avait déjà œuvré à Carouge, le bâtiment est émaillé de symboles chrétiens. Les trois marches d'accès au bâtiment en granit, les trois arches du portique et les trois marches situées devant le chœur évoquent la Foi, l'Espérance et l'Amour qui conduisent à la majestueuse Croix du Christ. Les vitraux illustrent plusieurs scènes tirées de la Bible et les reliefs représentent des motifs symboliques tels que l'Aigle, attribut de saint Jean l'Evangéliste.

CARLA ANGYAL

ROS PLAN

A propos de l'inscription à l'Inventaire

L'inscription à l'Inventaire dans le cadre de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) porte sur des immeubles et des monuments d'histoire, d'art ou d'architecture qui présentent un intérêt archéologique, historique, artistique, scientifique ou éducatif et méritent d'être protégés. Les immeubles inscrits à l'Inventaire doivent être maintenus en état et leurs éléments dianes d'intérêt préservés. Cependant, l'inscription à l'Inventaire n'affecte pas la possibilité de réaliser des travaux sur le bâtiment ou l'objet protégé.



